

# Projets d'amendement constitutionnels pour la Région Européenne du Scoutisme

## Extraits du texte complet

### **Projet d'amendement 1**

Article II: But et principes

Ajouter un nouvel alinéa c) :

c) En particulier, la Région Européenne valorise la transparence dans l'ensemble de ses opérations, donne régulièrement et de manière exhaustive rapports aux organisations membres, et ouvre les séances du Comité et autres réunions pour une participation sur demande, tout en respectant la confidentialité requise par une organisation de membres.

*La raison de ce nouvel alinéa est le désir de souligner l'importance de l'engagement de la Région en faveur de la transparence.*

### **Projet d'amendement 2**

Article IV: Comité Européen du Scoutisme

Ajouter deux nouveaux alinéas :

- Aux élections, et après discussion avec les autres membres du Comité, chaque membre élu du Comité doit déclarer tout conflit d'intérêt potentiel lié à des positions occupées au sein de sa propre ou autres associations Scoutes, qui pourraient créer des conflits d'intérêt permanents concernant leur impartialité perçue. Une position occupée au sein du comité national, dont celui de Commissaire international (si cette fonction est une fonction du comité national), présente automatiquement un conflit d'intérêt ; des membres du Comité se trouvant dans un tel cas de figure doivent se retirer de leur position au sein du comité national dans les quatre mois qui suivent l'élection.
- Un registre des conflits d'intérêt sera tenu afin que les membres puissent déclarer à tout moment des situations ou des intérêts qui pourraient avoir un impact institutionnel ou personnel sur leur contribution à la prise de décision ou influencer le Comité.

*La raison de ces deux nouveaux alinéas est le désir d'assurer une bonne pratique, de suivre l'exemple du Comité Mondial du Scoutisme et de s'assurer que des conflits et problèmes soient réglés de manière juste.*

### **Projet d'amendement 3**

Article IV: Comité Européen du Scoutisme

Changer le texte actuel en remplaçant la deuxième phrase :

Le Comité Européen du Scoutisme se réunira au moment et au lieu qu'il décide. Le Comité Européen adopte ses propres règles de procédure et autres règles de fonctionnement qui feront partie des Règles permanentes du Comité Européen, qui seront adoptées ou amendées par chaque Comité Européen du Scoutisme lors de sa première séance.

*Ce changement donne la possibilité au Comité de mieux gérer ses séances and autres procédures sur la base des mêmes principes exposés dans les Règles permanentes du Comité Mondial du Scoutisme et utilisée comme un modèle pour le Comité Européen.*